



SIGNALER UNE ERREUR SUR MON PERMIS DE CONDUIRE **(REÇU IL Y A MOINS DE 6 MOIS)**

Cette démarche se fait sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://ants.gouv.fr>

- 1) Connectez-vous avec vos identifiants ANTS ou France Connect.
- 2) Allez dans *Mon espace conducteur*.
- 3) Allez dans *Commencer la demande* et sélectionnez « *Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire* » puis choisissez « *Je souhaite signaler une erreur sur mon permis de conduire reçu il y a moins de 6 mois* ».
- 4) Il vous sera demandé :
 - votre état-civil ;
 - votre adresse postale ;
 - vos coordonnées (téléphone, mail). Vous serez informé à chaque étape importante par mail et par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.
- 5) Joindre la pièce justificative suivante :
 - permis de conduire actuel
- 6) A l'issue de la procédure, imprimer le **justificatif**.
- 7) Lorsque votre demande de permis aura été validée par l'administration, vous recevrez votre permis à votre domicile contre signature.
En cas d'absence, vous disposerez de 10 jours pour le retirer muni de l'avis de passage du facteur.
Passé ce délai, votre titre sera renvoyé à l'ANTS.

Information complémentaire

Vous pouvez joindre l'ANTS pour toute question relative à votre demande de permis au 34.00